

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 07 septembre 2018 à 20H30

L'an deux mil dix-huit, le 07 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 août 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, adjointe, BRIELLES Jérôme, GEORGET Céline, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, BOITEUX Patrice, HAY Jean-François**

Secrétaire : Céline GEORGET

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 juillet 2018

2. Recrutement d'agents dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion– Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours emploi compétences (délibération n° 032-2018)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer deux emplois dans les conditions ci-après, à compter du 03 septembre 2018.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser ou l'adjointe à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Houssay peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 50 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du dispositif de Parcours Emploi Compétences, propose

au Conseil Municipal de recruter deux personnes sous ce dispositif. Ces personnes seraient affectées au service Ecole et Accueil Périscolaire (aide auprès de l'enseignante, accueil des enfants après la classe...), Restauration Scolaire et à l'Accueil Périscolaire, en remplacement notamment d'un congé maternité.

Après délibération, le conseil municipal:

Décide de recruter deux agents dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours emploi compétences, à compter du 03 septembre 2018 pour une durée déterminée de 9 mois, et pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

Précise que le contrat sera conclu pour une durée de 9 mois, à raison de 20 heures par semaine et sera rémunéré sur la base du Smic Horaire Brut (9,88 € tarif en vigueur au 1er janvier 2016).

Autorise Monsieur le Maire, représenté par son adjointe, à signer la convention correspondante avec La Mission Locale.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3. Dommage électrique – Pompe à chaleur groupe scolaire (délibération n° 033-2018)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil, que suite à la déclaration d'un sinistre dommage électrique sur le compresseur de la pompe à chaleur du groupe scolaire, et après expertise, la commune va être indemnisée d'un montant de 2085.82 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte la somme de 2085.82 €, de la part de GROUPAMA.

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre

4. Pompe à chaleur groupe scolaire - réparation

Après réflexion, et examen des premiers devis, le conseil municipal a décidé de procéder à la réparation de la Pompe à Chaleur, mais la décision est reportée à une date ultérieure dans l'attente de devis complémentaires.

5. Abri bus

Le conseil municipal a examiné les propositions d'abri de bus. Dans l'attente de nouveaux devis, la décision est reportée à une date ultérieure.

• Aménagement Traverse de Bourg – point sur l'avancée des travaux

• Rapport sur la gestion des déchets ménagers 2017

Monsieur le Maire présente le rapport sur la gestion des déchets ménagers établi par les services de la communauté de communes. A retenir, un habitant de la CCPCG produit, en moyenne 140 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles, contre 171 Kg pour un mayennais.

Le Maire clôt la séance à 23H30